ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC **142-0 Rev. 2**

25 septembre 2026
Original : anglais

F

Conseil international du Café
142e session
28-30 septembre 2026
Genève (Suisse)

Ordre du jour provisoire

Point		Document
Ouverture de la 142e session du Conseil		
Le représentant du pays hôte prononcera un discours d'ouverture La Directrice exécutive prononcera un discours d'ouverture. Le représentant du Centre du commerce international prononcera un discours d'ouverture. Le représentant de l'Organisation mondiale du commerce prononcera un discours d'ouverture. Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture.		
1.	**Ordre du jour provisoire : *à adopter***	ICC-142-0 Rev. 2
2.	**Admission d'observateurs – *à examiner***	ICC-142-2
	Le Conseil décidera de l'admission d'observateurs et énumérera les points de l'ordre du jour qui leur seront ouverts.	
3.	**Voix**	
3.1	**Redistribution des voix pour la 142e session du Conseil pour l'année caféière 2025/26 – *à examiner et, le cas échéant, à approuver*** La Cheffe des opérations fera rapport.	ICC-142-1
4.	**Politiques nationales en matière de café – *à noter***	verbal
	Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.	
5.	**Accord international de 2022 sur le Café**	
5.1	**Membres de l'Accord de 2022 – *à noter*** La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.	ED-2409/22 Rev. 3
5.2	**Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 – *à noter*** Le Président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022 rendra compte des progrès réalisés.	verbal
6.	**Comité commun – *à noter***	
	Le Président du Comité commun fera rapport.	verbal
6.1	**Liste des agents exportateurs, de ports et de codes OIC – mise à jour sur les agents et les codes OIC – *à examiner et, le cas échéant, à approuver***	JC-30/26 Rev. 1

6.2	**Prix indicatif composé et prix de groupe de l'OIC : Part de marché et pondération de chaque groupe, en vigueur à compter du 1 octobre 2026 (mise à jour biannuelle) – *à examiner et, le cas échéant, à approuver***	IC-33/26
6.3	**Évaluation des propositions pour des initiatives de l'OIC en vue de leur inclusion dans le Programme des activités pour l'année caféière 2026/27 - *à examiner et, le cas échéant, à approuver***	ICC-142-4
7.	**Questions financières et administratives**	
7.1	**Comité des finances et de l'administration – *à noter*** Le Président du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.	FA-420/26
7.2	**Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2026/27– *à examiner et, le cas échéant, à approuver*** Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	FA-411/26 Rev. 3a
7.3	**Répartition des voix pour le calcul des contributions pour l'année caféière 2026/27 – *à examiner et, le cas échéant, à approuver*** Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et importateurs et la répartition des voix pour l'année caféière 2026/27 seront examinés par le Conseil.	ICC-142-3
7.4	**Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – *à noter*** Le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	FA-421/26
7.5	**Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2024/25 et rapport des vérificateurs – *à examiner et, le cas échéant, à approuver***	FA-405/26 Rev. 1
7.6	**Poste de directeur(trice) exécutif(ve) – Mandat 2027-2032 – *à examiner*** Conformément à la décision prise par le Conseil lors de sa 141e session, le Président du Comité des finances et de l'administration fera rapport.	verbal
8.	**Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – *à noter***	
	La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du Programme des activités, y compris le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.	verbal
8.1	**Plateforme d'information sur le marché du café – *à noter***	verbal
8.2	**Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)– *à noter***	verbal
8.3	**Partenariats – *à noter***	verbal
8.4	**Consommation future de café – *à noter*** Le directeur général de l'Association des Cafés de Spécialité (SCA) fera une présentation.	verbal
9.	**Locaux**	
9.1	**Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC (WGDP) – *à examiner*** Le Président du Groupe de travail pour les discussions relatives aux locaux de l'OIC fera rapport.	FA-370/24 ED-2464/24 Rev. 2 ED-2498/26 ICC-141-5 WGDP-02/26 Rev. 1 WGDP-07/26 WGDP-08/26 Rev. 3 ED-2522/26

9.2	**Décision concernant l'exploration d'éventuelles nouvelles propositions d'accueil du siège de l'OIC – *à examiner***	verbal
9.3	**Décision relative à l'autorisation du mandat visant à faire appel à la clause de résiliation anticipée du contrat de location – *à examiner***	verbal
10.	**Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC)– *à noter***	
10.1	**Nomination des « sherpas » du secteur public au sein du GTPPC pour la période 2026-2028 - *à examiner et, le cas échéant, à approuver***	WP-Council 359/26
10.2	**Cadre réglementaire du secteur du café – *à noter*** La Cheffe des opérations fera rapport.	verbal
11.	**Groupe de discussion sur le café de spécialité – *à noter***	
	La Directrice exécutive fera rapport. Un représentant de l'Association des Cafés de Spécialité (SCA) fera une présentation.	FGSC-08/26 ED-2523/26 ED-2524/26
12.	**Bureaux et comités**	
12.1	**Président et Vice-président et composition des comités - *à examiner et, le cas échéant, à approuver*** Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de membres des comités.	WP-Council 358/26
12.2	**Président et Vice-président du Conseil – *à élire*** Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le Président et le Vice-président pour l'année caféière 2026/27 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.	verbal
13.	**Pouvoirs – *à examiner et, le cas échéant, à approuver***	verbal
	Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du secrétariat et fera rapport au Conseil	
14.	**Réunions futures – *à examiner***	verbal
	Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	
14.1	**Conférence mondiale du Café – *à examiner*** Les Membres sont invités à commencer les préparatifs de la 6e Conférence mondiale du café.	verbal
15.	**Questions diverses – *à examiner***	verbal
Séance de clôture		verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café